

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE
DE L'ÉTAT

Auch, le 3 février 2015 à 10 heures

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEIGE ET PHENOMENES GLISSANTS

Le département du Gers est maintenu en vigilance météorologique orange pour le phénomène neige-verglas, ce jour.

La neige tombe dans tout le département depuis 6 heures ce matin. La neige tient au sol. Cet épisode est suffisant pour engendrer des difficultés de circulation. Il devrait s'atténuer en début d'après-midi. On attend sur l'épisode 2 à 5 cm en plaine, et localement 5 à 10 cm.

Dans le cadre du plan intempéries Sud-Ouest, des mesures de restriction de circulation sont mises en place : les poids lourds sont interdits de circuler sur l'ensemble du département. Des zones de stockage sont mises en place sur la RN 124 et la RN 21. La RN 124, dans le sens Toulouse-Auch, est bloquée à hauteur de Marsan. Dans les sens Auch-Toulouse, même situation à Pujaudran.

Le secteur de Perchède-Magnan sur la RD6 est bloqué par des poids lourds en travers de la route.

Un fort risque de gel est à attendre dans la nuit prochaine, qui interviendra sur des sols et des chaussées humides. La circulation risque d'être fortement perturbée par la formation de verglas.

Rappels des consignes de sécurité concernant la neige et le verglas :

- Aux usagers de la route, évitez les déplacements et soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer :
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- A tous, protégez votre intégrité et votre environnement proche :
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer : des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc...), des chauffages d'appoints à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Informations sur:

- Les transports scolaires : Renseignements : Conseil Général www.cg32.fr ou 0 820 200 229
- Conditions de circulation sur les grands axes : N° Vert 0 800 100 200 (appel gratuit depuis un poste fixe) www.bison-fute.equipement.gouv.fr
- Conditions de circulation sur les routes nationales de notre région :
 - www.dirso.fr/viabilitehivernale/
 - www.inforoute-dir-centre-ouest.fr/
- Conditions de circulation dans le Gers (en cas d'événements climatiques importants) : <u>www.qers.qouv.fr</u>

Le Préfet.

Jean-Marc SABATHÉ

